

Procès-Verbal

Séance du 23 Juillet 2026

L' an 2026 et le 23 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL sous la présidence de
ODIN Pascal Maire

Présents : M. ODIN Pascal, Maire, Mmes : BARTHELEMY Lydia, DIDELOT Hélène, GORNET Isabelle, POISSENOT Amandine, MM : CHAMPAGNE Laurent, COLLOT Arnaud, MASSICARD Fabrice, PRUVOST Julien, SELLIER Jean-Charles

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LAMONTRE Morgan à Mme BARTHELEMY Lydia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 15/07/2026

Date d'affichage : 15/07/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 24/07/2026

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GORNET Isabelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DEMANDES D'ADHESION DE COLLECTIVITES AU SMIC - 2026-047
VALIDATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2026-2027 - 2026-048
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « COUP DE POUCE RURAL » DE LA REGION
GRAND EST POUR REHABILITATION DE L'ANCIEN FOYER EN LIEU DE VIE - 2026-049

DEMANDES D'ADHESION DE COLLECTIVITES AU SMIC

réf : 2026-047

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du mail de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le conseil municipal à se prononcer sur :

Les demandes d'adhésion présentées par :

- la commune de Zincourt - 77 habitants
- le Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Xertigny – siège : Xertigny
- le SIVU de Bellevue – siège : Rouvres-en-Xaintois
- le SIVU scolaire de la Haute Vallée de la Plaine – siège : Vexaincourt
- le RPI Nayemont les Fosses et Pair et Grandrupt – siège : Nayemont les Fosses
- le Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique d'Evaux et Ménil – siège : Evaux et Ménil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VALIDATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2026-2027

réf : 2026-048

Après délibération, le conseil municipal prend acte des nouveaux horaires des 2 écoles du RPI et ne formule pas de remarque particulière.

École	Élèves	Jour	Matin	Après-Midi
Maternelle Dombrot sur Vair	tous	Lu, Ma, Je, Ve	08:30- 11:30	13:40 – 16:40
Elémentaire Saint Remimont	tous	Lu, Ma, Je, Ve	08:40 – 11:40	13:50 – 16:50

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « COUP DE POUCE RURAL » DE LA REGION GRAND EST POUR REHABILITATION DE L'ANCIEN FOYER EN LIEU DE VIE

réf : 2026-049

Monsieur Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ancien foyer en lieu de vie où les habitants du village pourront se retrouver pour faire des activités (bricolage, jardinage...).

Ce projet vise à améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité des équipements de la commune.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à :

- **Montant Hors Taxes (HT) : 16 666 €**
- **TVA : 3 334 €**
- **Montant Toutes Taxes Comprises (TTC) : 20 000 €**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Grand Est a mis en place le dispositif « **Coup de pouce rural** » destiné à accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 1 500 habitants.

Décision du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le projet de réhabilitation de l'ancien foyer en lieu de vie ainsi que son montant prévisionnel de 16 666 € HT.
2. **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Taux	Montant HT (€)
Région Grand Est (Coup de pouce)	50 %	8 333 €
Autofinancement communal (ou autre aide)	50 %	8 333 €
Total des dépenses éligibles	100 %	16 666 €

(Rappel : le taux est de maximum 50 % plafonné à 10 000 € pour les communes de < 500 hab., ou maximum 30 % plafonné à 12 000 € pour les communes de 501 à 1 500 hab).

- **SOLLICITE** auprès de la Région Grand Est l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre du dispositif « **Coup de pouce rural** ».
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le solde du financement sur les fonds propres de la commune.
- **S'ENGAGE** à mentionner la participation financière de la Région Grand Est sur tout support de communication relatif à ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents, pièces justificatives et conventions afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Secrétaire de séance
Mme GORNET Isabelle



En mairie, le 24/07/2026
Le Maire
Pascal ODIN

